



QUESTIONS DE MÈRES

Questionnaire Make Mothers Matter France pour les candidats à l'élection présidentielle française d'avril 2022. Publication des réponses le 8 mars, pour la journée des Femmes

Il y a en France 7,7 millions de mères vivant avec des enfants. 1,6 millions d'entre elles sont le seul adulte du foyer. Il y a également 1,7 millions de mères qui vivent avec 3 enfants et plus (familles nombreuses).¹

Comme tous nos concitoyens, ces mères ont des questions concernant l'emploi, le logement, la sécurité, le pouvoir d'achat, etc... Mais, il y a des sujets fondamentaux pour les mères (et les pères) sur lesquels des marges d'amélioration importantes existent :

- Accompagnement de la maternité Question page 2
- Possibilité de concilier parentalité et travail Question page 5
- Prise en compte du travail domestique et familial Question page 10
- Accompagnement des familles monoparentales Question page 12

L'objet de ce questionnaire est d'éclairer les mères (et les pères) sur les propositions concrètes des différents candidats sur ces thématiques très importantes et cruciales pour parvenir à une réelle égalité homme-femme.

Make Mothers Matter France remercie toutes les associations et organisations qui ont contribué à la rédaction de ce questionnaire et qui diffuseront les résultats des questions qui les concernent le plus à leurs adhérents / réseaux en particulier APAAD, Femmes Avec, Happy Men Share More, Mercredi-c-papa, Mes enfants et moi et Stop VOG. Nous attendons aussi la confirmation finale de quelques autres associations qui ont participé à la conception de ce questionnaire.

En nous retournant vos réponses vous acceptez expressément leur publication sur notre site internet, réseaux sociaux et autres supports de communication. Nous nous engageons à communiquer vos réponses de façon équitable et non partisane.

Nous souhaitons publier un communiqué de presse le 3 mars 2022 (en prévision de la journée internationale des femmes, le 8 mars). **Nous ne pourrions publier les réponses qui nous parviendraient après le 23 février 2022.**

Merci d'adresser vos réponses au questionnaire ci-dessous à questions2022@mmmfrance.org

¹ Insee septembre 2021 – France hors Mayotte, enquête recensement 2020.

ACCOMPAGNEMENT DE LA MATERNITÉ

(GROSSESSE – ACCOUCHEMENT – ALLAITEMENT – POST-PARTUM – POLITIQUES PUBLIQUES)

→ **L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » montre que la maternité s'accompagne de problématiques réelles pour un nombre important de jeunes mères (cf ci-dessous). Quelles mesures concrètes proposez-vous pour améliorer l'accompagnement de la maternité ?**

Éléments de contexte et problématiques sur l'accompagnement de la maternité :

Quelque 730.000 femmes accouchent chaque année en France. Le rapport Cyrulnik² a très justement souligné l'importance des 1000 premiers jours du bébé, période cruciale pour la santé physique et mentale de l'enfant. Des politiques visant à mieux soutenir et sécuriser les mères au cours de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum auraient très probablement un impact très positif sur le plan sanitaire et social.

Grossesse : la fatigue des mères ignorée

Actuellement, la loi ne prévoit aucun aménagement ni réduction du temps de travail pendant la grossesse. Les trois premiers mois de grossesse, qui sont souvent les plus épuisants, sont totalement tus. De nombreuses mères souhaiteraient pourtant que cette période soit mieux prise en compte. On rappelle que chaque année quelque 60.000 enfants naissent prématurément, avec des obligations de suivi pendant de longs mois. **Que proposez-vous pour mieux accompagner les mères pendant leur grossesse ?**

Le rapport Cyrulnik sur les 1 000 premiers jours de l'enfant préconise d'accompagner les mères avec un référent unique pendant toute la grossesse jusqu'au post-partum. Dans l'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères », les mères sont très favorables à la mise en place de ce référent mais à condition de pouvoir le choisir librement (parmi un éventail de professionnels de santé). **Que pensez-vous de cette préconisation et comment seriez-vous prêt à la mettre en œuvre ?**

Accouchement : une hypermédicalisation souvent mal vécue

La France a beaucoup investi dans les compétences techniques de ses maternités mais, ces maternités « high tech » ayant un coût de fonctionnement important, le temps dédié à chaque femme qui accouche ne cesse de s'y réduire (moins de sage-femme par femme qui accouche / moins de temps de séjour à la maternité). L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » indique qu'après un premier accouchement 75% des mères

² <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

souhaiteraient bénéficier d'un accouchement moins médicalisé mais avec un meilleur accompagnement humain. **Quelles propositions faites-vous pour mieux accompagner les accouchements en France ?**

Parmi les possibilités d'accouchement moins médical / plus humain, il existe en France quelques maisons de naissances adossées à des structures hospitalières. 12 nouvelles maisons sont en cours de création. **Que préconisez-vous concernant les maisons de naissance ?**

De nombreux pays européens ont également développé les possibilités d'accouchement à domicile pour les mères qui le souhaitent (et qui ne présentent pas de pathologie particulière). En France, l'accouchement à domicile est quasiment impossible les sages-femmes n'ayant aucun moyen de s'assurer pour le pratiquer. **Quelles sont vos propositions concernant les possibilités d'accoucher à domicile ?**

Violences obstétricales et gynécologiques :

Dans l'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères », 29% des femmes ont vécu des violences obstétricales et gynécologiques lors d'un accouchement. Les mères témoignent d'actes médicaux posés sans consentement et brutaux ainsi que d'une surmédicalisation de la naissance qui les a dépossédées de ce moment fondateur. Le taux de dépression post-partum est nettement plus élevé parmi les mères ayant subi ces violences, en comparaison à celles qui n'en ont pas souffert³. **Quelles sont vos propositions pour mieux lutter contre les violences obstétricales et gynécologiques ?**

Allaitement : un désir insuffisamment soutenu

L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » indique que 83% des mères souhaitent allaiter leur enfant mais 66% d'entre elles n'ont pas réussi à allaiter aussi longtemps qu'elles le voulaient. En particulier les mères aimeraient être mieux accompagnées, obtenir des conseils plus fiables et non contradictoires et bénéficier d'un congé maternité plus long. **Quelles sont vos propositions pour mieux accompagner l'allaitement ?**

Post partum : une urgence sanitaire et sociale

A la sortie de la maternité, de nombreuses femmes se sentent seules, fatiguées et dénoncent un manque d'accompagnement. L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » fait état de 35% des mères qui disent avoir vécu une dépression post-partum. Cet état complique le processus d'attachement mère-enfant avec des conséquences décrites par Boris Cyrulnik sur la santé physique et psychologique future du jeune enfant. Les dépressions ont également un impact sur la capacité des mères à reprendre leur travail dans de bonnes conditions. **Quelles mesures proposez-vous afin de freiner « l'épidémie » de dépressions**

³ 46% de dépression post-partum chez les mères ayant subi des violences obstétricales et gynécologiques contre 29% chez celles qui n'en ont pas subi.



post-partum en France?

Politiques publiques & soutien de la natalité : un enjeu pour le modèle social français

Toutes ces dernières années, la politique familiale semble avoir été une variable d'ajustement des finances publiques et plus de 6 milliards d'euros⁴ sont désormais économisés chaque année sur le dos des familles du fait des mesures prises au cours des deux derniers quinquennats : baisse répétée du quotient familial, modulation des allocations familiales, baisse des aides aux modes de garde, congé parental partagé, faible revalorisation des allocations familiales, etc...

Même si les aides financières ne sont jamais la première raison incitant les familles à avoir un enfant supplémentaire, la baisse des aides directes aux familles est à relier très largement à la baisse très importante de la natalité depuis 2012, la pandémie de Covid n'ayant rien arrangé ces deux dernières années.

Le Haut-Commissaire au plan dans son rapport sur la démographie de mai 2021⁵ a rappelé que la France, plus que ses voisins européens, a besoin d'une démographie raisonnable si elle veut permettre à son modèle social basé sur le « tous pour chacun » de perdurer (santé gratuite, éducation quasi gratuite, retraites, soutien de ceux qui ont des accidents de la vie comme le chômage ou le handicap).

Le nombre de naissances n'a cessé de décroître depuis 2010 en France et l'ajout de Mayotte dans les statistiques en 2014 ne crée qu'une illusion d'optique. Il devrait y avoir dès 2030 moins de cotisants au système social français : le danger est donc réel à court terme.

Quelle place souhaitez-vous accorder au soutien de la natalité dans les politiques publiques ? Avec quels moyens ?

⁴ Source : CCSS septembre 2012 et septembre 2021 + Annexe du PLF 2012 et 2014 : L'inflation a été au total de 12% sur l'ensemble des deux quinquennats. La modulation et la sous-revalorisation des allocations familiales économisent chaque année 1,1 Milliards d'euros aux finances publiques. La baisse de la PAJE et le congé parental partagé économisent quelques 3,4 Milliards d'euros. Enfin la baisse par deux fois du quotient familial a rapporté aux finances publiques 1,5 milliard d'euros d'impôt supplémentaire versé par les familles. Total 1,1 + 3,4+1,5 = 6 milliards d'euros en moins chaque année pour les familles.

⁵ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/05/hcp_demographie_note_douverture_mai_2021_3.pdf

POSSIBILITE DE CONCILIER PARENTALITE ET TRAVAIL

**CONGÉ MATERNITÉ, PATERNITÉ, CONGÉS PARENTAUX, MODES DE GARDE, CONCILIATION
VIE PROFESSIONNELLE – VIE PERSONNELLE, EGALITE SALARIALE**

→ Quelles mesures concrètes proposez-vous pour mieux concilier responsabilité parentale et possibilité de travailler ?

Éléments de contexte et problématiques sur la conciliation parentalité – travail

En France, 85% des mères ont une activité professionnelle. Le temps dédié à l'accueil de l'enfant lors de son arrivée mais aussi les dispositifs possibles pour garder l'enfant dans ses premières années sont donc des questions cruciales pour les mères et pour l'égalité homme-femme.

Congé maternité : la France en dessous des recommandations de l'Union Européenne

Le congé maternité en France est actuellement de 16 semaines tandis que la Commission européenne recommande à tous les pays de l'Union Européenne de proposer au moins 18 semaines de congé maternité. Le rapport Cyrulnik sur les 1000 premiers jours de l'enfant préconise également d'allonger de deux semaines le congé maternité.

L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » indique que :

- 52% des mères ne se sentent pas prêtes au moment de reprendre le travail
- 88% des mères estiment qu'un congé maternité plus long favoriserait un allaitement plus long.

Que préconisez-vous concernant le congé maternité ?

Congé paternité : l'utilité d'impliquer les conjoints dès les premiers instants

L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » - réalisée avant l'allongement du congé paternité (passé à 28 jours le 1^{er} juillet 2021) - souligne l'importance, pour les jeunes mamans, de la présence de leur conjoint à leurs côtés durant les semaines suivant l'accouchement :

- 58% des mères pensent qu'un congé paternité plus long limiterait les risques de dépression post-partum,
- 64% des mères estiment que la charge mentale n'est pas partagée équitablement dans leur famille.

Que préconisez-vous pour le congé paternité ?

Plus généralement, que proposez-vous pour améliorer l'implication des pères auprès de leurs enfants et favoriser le soutien du conjoint ?

Modes de garde : 30% de parents sans « solution »

Entre 2010 et 2020, la part des enfants de moins de trois ans gardés dans le cadre d'un mode de garde « formel » (crèche, assistante maternelle, école maternelle et emploi à domicile) a augmenté de 50% à 59%, grâce à la création de places en crèche en particulier.

Mais, dans le même temps, l'échec de la réforme du congé parental partagé a réduit drastiquement le nombre de famille ayant recours à ce dispositif : 11% des enfants sont gardés par un parent en congé parental contre 25% il y a 10 ans.

Il reste donc désormais 30% des parents qui se retrouvent « sans solution »⁶ d'accueil pour leur enfant contre 25% en 2010. Ceci explique la pression croissante des parents sur les élus locaux pour obtenir une place de crèche ainsi que la tentation de certaines mères de recourir à des ruptures conventionnelles ou au chômage pour garder leur enfant.

De manière générale, que proposez-vous pour améliorer l'offre globale d'accueil des enfants de moins de 3 ans en France ?

Crèches : des structures coûteuses que la France peine à créer en nombre suffisant
Les crèches, plébiscitées par les parents, sont le mode de garde le plus coûteux pour les finances publiques d'après la Cour des comptes⁷. Les objectifs de développement de places de crèches n'ont été atteints dans aucune des deux dernières COG⁸, en partie du fait de la baisse des dotations aux collectivités locales qui freine leur souhait d'investir dans ces structures.

L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » montre que seulement 30% des familles obtiennent une place en crèche...et dans bien des cas après de longs mois durant lesquels elles doivent recourir à un autre mode d'accueil.

Faute de places en nombre suffisant, les élus en sont réduits à devoir choisir quelles familles sont « plus éligibles » que d'autres aux places de crèches : familles bi-actives ? familles modestes ? familles monoparentales ? parents au chômage (crèches AVIP) ?

Le souhait d'un accueil qualitatif des enfants, qui est parfaitement compréhensible, a conduit au développement de normes et de chartes de qualité très appréciées des parents mais qui viennent encore accroître le coût de développement et/ou de fonctionnement des EAJE, limitant d'autant la possibilité d'en développer davantage.

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre concernant les crèches ?

⁶ Source : dossier de presse du PLFSS 2021 du Ministère de la Santé pour les modes de garde formelle – CCSS Sept 2020 pour le congé parental

⁷ Coût par mois et par enfant pour les finances publiques d'un enfant gardé en crèche : 1348€, chez une assistante maternelle : 856€, en garde à domicile : 1312 €, par un parent en congé parental : moins de 400€ - Source : IGAS IGF 2017 – coût total Etat + CAF + collectivités locales à fin 2015

⁸ 61.000 places créées contre 100.000 prévues pour la COG 2012-2017 et moins de 15.000 places contre 30.000 prévues pour la COG 2018-2022

-> Assistantes maternelles : une profession en déclin faute de soutien

On constate que le nombre d'assistantes maternelles diminue⁹ alors qu'il s'agit d'un mode de garde moins coûteux pour les finances publiques que les crèches ou les gardes à domicile¹⁰ et qui, en dehors des très grandes villes, est particulièrement utile pour offrir un mode de garde de proximité. Pour enrayer cette situation, l'IGAS, dans un rapport récent¹¹ préconise de diminuer les restes à charge pour les familles modestes, afin de leur permettre d'accéder aux assistantes maternelles.

Que pensez-vous de cette proposition ?

Avez-vous d'autres propositions pour enrayer la diminution du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire ?

-> Congé parental : un effondrement qui nuit à l'ensemble du dispositif d'accueil des jeunes enfants

L'échec de la réforme du congé parental partagé (baisse de l'allocation, obligation de partage pour pouvoir en bénéficier jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant) a fait baisser très rapidement le recours à ce mode d'accueil 200.000 familles en 2020 contre 640.000 en 2010¹². Cette baisse massive a fortement désorganisé l'offre d'accueil globale des enfants de 0 à 3 ans. Pourtant l'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » montre un souhait de nombreux parents de pouvoir prendre du temps pour s'occuper de leur enfant. Le congé parental est utilisé aussi bien dans les premiers mois des bébés (souhait des parents et/ou attente d'un mode de garde formel) que de façon plus longue pour les familles de plusieurs enfants (questions d'organisation).

Le rapport Cyrulnik sur les 1000 premiers jours préconise d'offrir aux parents une possibilité de congé parental bien rémunéré au moins jusqu'aux 1 an de l'enfant. De nombreux pays européens offrent aux parents des possibilités de congé parental court bien rémunéré. Dans de nombreux cas, ce congé court bien rémunéré coexiste avec un congé parental plus long et plus faiblement rémunéré.

Que préconisez-vous pour rendre plus attractif le congé parental (montant de l'allocation, durée, flexibilité d'utilisation entre les parents, etc...) ?

⁹ 23.000 places d'accueil chez les assistantes maternelles ont disparu sous la COG 2012-2017 qui prévoyait pourtant d'augmenter le nombre de places de 100.000. 17.000 places ont disparu sur les premières années de la COG 2018-2022 (bilan non définitif)

¹⁰ Coût par mois et par enfant pour les finances publiques d'un enfant gardé en crèche : 1348€, chez une assistante maternelle : 856€, en garde à domicile : 1312 €, par un parent en congé parental : moins de 400€ - Source : IGAS IGF 2017 – coût total Etat + CAF + collectivités locales à fin 2015

¹¹ https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2021-021r-revue_depenses_politique_familiale_d.pdf

¹² CCSS sept 2011 et sept 2021

Conciliation vie professionnelle – vie familiale : la flexibilité choisie au cœur des attentes des parents

Être parent quand on travaille crée des contraintes de temps et d'organisation importantes. L'Union Européenne préconise désormais à tous ses Etats membres de favoriser une meilleure flexibilité du travail pour les salariés parents, notamment pour ceux dont les enfants ont moins de 12 ans.¹³

L'enquête MMM France « Donnons la parole aux mères » fait ressortir que la flexibilité est très largement plébiscitée comme moyen d'améliorer l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle.

Première piste de flexibilité : Le télétravail

Le droit au télétravail a beaucoup progressé au cours du quinquennat qui se termine. La pandémie de Covid a accéléré sa pratique et contribué à convaincre des managers réticents que les salariés pouvaient être productifs même quand ils n'étaient pas « surveillés ». En limitant les temps de transport et en favorisant une grande flexibilité, il peut participer à l'équilibre des temps pour les parents dont les professions s'y prêtent. On estime que 28% des professions peuvent être télétravaillées. La partie administrative d'un grand nombre de professions pourraient également être télétravaillées. Pour autant, le télétravail n'est pas sans défaut et ne saurait être un « mode de garde » quand on a des enfants en bas âge.

Quelles propositions faites-vous pour soutenir et/ou encadrer le télétravail ?

Autre piste de flexibilité : Le droit de demander (Right to request)

Au Royaume-Uni, la loi (Right to Request) permet aux salariés de solliciter un aménagement de leurs conditions de travail (horaires souples, durée du travail, lieu de travail, etc) pour mieux répondre à leurs besoins de conciliation vie pro – vie perso. Les entreprises n'ont pas l'obligation d'accepter les demandes mais doivent les prendre en compte et justifier les éventuels refus.

Seriez-vous favorable à la mise en place d'une législation de ce type, qui est par ailleurs encouragée par l'Union Européenne ?

Plus largement, comment comptez-vous favoriser une meilleure conciliation vie professionnelle – vie personnelle pour l'ensemble des salariés parents ?

¹³

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr

Egalité salariale : justice pour les mères

Contrairement aux pères, dont les revenus ne sont pas impactés par l'arrivée d'un enfant, les mères perdent en moyenne un quart de leurs revenus salariaux dans les 5 années qui suivent une naissance.¹⁴

Ceci est lié aux choix professionnels que les mères sont conduites à faire mais également – et c'est insupportable – à une diminution du salaire horaire d'environ 5% par enfant. Après la naissance d'un deuxième ou d'un troisième enfant, les mères perdent souvent plus de la moitié de leur salaire. Cette baisse est particulièrement forte chez les femmes qui avaient les plus petits salaires avant la naissance des enfants.

Certaines entreprises ont pris des mesures, comme Total par exemple qui surveille le salaire des jeunes mamans dans les 5 ans qui suivent chaque maternité : une augmentation inférieure à la moyenne de la société doit être justifiée par une contre-performance significative. Le récent rapport Damon-Heydman¹⁵ préconise une quarantaine de bonnes pratiques qui vont être expérimentées chez Schneider Electric comme entreprise pilote.

Quelles mesures préconisez-vous pour que cessent les injustices salariales à l'égard des jeunes mères ?

¹⁴ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4226475>

¹⁵

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/rapport-pour-renforcer-le-modele-francais-de-conciliation-entre-vie-des-enfants>

PRISE EN COMPTE DU TRAVAIL FAMILIAL ET DOMESTIQUE

→ **Quelles mesures concrètes proposez-vous pour mieux prendre en compte le travail familial et domestique ?**

Éléments de contexte et problématiques sur le travail familial et domestique

Chacun de nos concitoyens effectue une part de travail domestique : des tâches quotidiennes simples mais néanmoins essentielles (faire les courses, cuisiner, faire le ménage, entretenir le linge, bricoler, jardiner, ...) Au sein des familles, s'y ajoute le travail familial : soin et éducation des enfants, soutien des personnes malades, handicapées ou des aînés dépendants. Ce travail, souvent non rémunéré, est pourtant vital au fonctionnement de l'économie monétisée et de la société.

L'INSEE estime¹⁶ que ce travail représente la moitié des heures de travail en France, avec une répartition très inégale entre hommes et femmes : en 2020, le travail domestique et familial a représenté 2/3 du temps de travail des femmes contre seulement 1/3 du temps de travail des hommes. Une meilleure prise en compte du travail familial et domestique est donc un enjeu majeur si on veut améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes.

Lorsqu'il s'agit de prendre en charge une personne vulnérable ou dépendante (enfant en bas âge, personne malade ou handicapée, aîné dépendant), trois options co-existent :

- Le placement en structure d'accueil (EPHAD, institution, crèche, famille d'accueil, etc...). Ces structures sont extrêmement utiles mais :
 - o Elles ont un coût élevé pour les finances publiques,
 - o Elles sont en nombre insuffisant pour assurer l'accueil de tous,
 - o Elles ne peuvent remplacer l'implication des parents pour l'éducation des enfants ou l'affection dont une famille peut entourer un proche malade, handicapé ou dépendant.
- La rémunération d'un tiers aidant (auxiliaire de vie, assistante maternelle, nounou à domicile, etc...)
- L'implication d'un proche qui consacre davantage de temps à ce travail familial : parent au foyer (à temps plein ou partiel), aidant familial, etc...

Les choix d'arbitrages de politique publique entre ces 3 options ne sont pas neutres en termes de finances publiques, de soutien des familles (lutte contre l'épuisement, aides financières) et d'égalité homme-femme.

¹⁶ INSEE Vue d'ensemble 2020

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour mieux reconnaître le travail domestique et familial :

- identification de ce temps de travail ?
- inscription dans le PIB ?
- évaluation d'un « indice de bonheur » comme le préconise l'OCDE ?
- allocation lorsqu'il y a prise en charge d'un proche vulnérable, malade ou dépendant : congé parental, congé proche aidant ?
- points retraite pour atténuer l'impact de ce temps passé sur la « carrière » ?
- validation des acquis de l'expérience ?

Comment souhaitez-vous faire évoluer l'organisation du travail domestique et familial dans le prochain quinquennat ?

- Développement des structures d'accueil ?
- Soutien et développement des possibilités d'emploi d'un tiers aidant ?
- Soutien aux hommes et aux femmes qui prennent du temps pour s'occuper d'un proche vulnérable ou dépendant ?
- Merci de préciser les moyens envisagés.

Lorsque les femmes / les mères font le choix de consacrer du temps à l'un de leurs proches, elles le font bien souvent au détriment de leur rémunération, de leur avancement professionnel mais aussi à terme de leur retraite. En attendant une meilleure répartition des tâches domestiques et familiales entre hommes et femmes, **quelles mesures concrètes proposez-vous pour que les mères soient moins pénalisées économiquement et socialement par le temps qu'elles consacrent à prendre en charge leurs proches lorsqu'ils en ont besoin ?**

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES MONOPARENTALES

→ **Quelles mesures concrètes proposez-vous pour mieux accompagner les familles monoparentales ?**

Éléments de contexte et problématiques pour les familles monoparentales

En 2020, en France il y a **2 millions de familles où les enfants résident avec un seul parent**¹⁷ 82% des familles monoparentales sont constituées d'une mère seule avec enfant(s) soit 1,6 millions de mamans solos.

Temps contraint : tout gérer est impossible quand on est parent solo

Dans les familles monoparentales, les deux parents ne peuvent se relayer auprès des enfants et les contraintes sont donc accrues pour pouvoir travailler. Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel résident les enfants ne travaille pas¹⁸. Le rapport de l'IGAS sur la politique familiale¹⁹ préconise le développement des crèches AVIP ainsi que la surpondération du critère de monoparentalité dans la décision d'attribution des places en crèches par les commissions des communes. **Que pensez-vous de ces préconisations ?**

Plus généralement, **que proposez-vous pour permettre aux familles monoparentales de mieux accéder à l'emploi tout en assumant leurs responsabilités de parents ?**

Précarité financière : les familles monoparentales plus sujettes à la pauvreté

35% des familles monoparentales ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté (contre 11% dans les familles vivant en couple).

Plusieurs dispositifs ont récemment été mis en place pour ces familles. Parmi eux, figure le recours systématique à l'ARIPA prévu dans le PLFSS 2022 pour solutionner le problème des impayés de pensions alimentaires. Par ailleurs, le récent rapport de l'IGAS sur la politique familiale²⁰ appelle à centrer les efforts sur les familles monoparentales, quitte à supprimer des aides aux familles « traditionnelles ».

L'IGAS préconise de supprimer les réductions d'impôts de toutes les familles liées à la scolarisation des enfants au collège ou au lycée. L'IGAS recommande aussi de supprimer la « demi-part veuve » dédiée aux personnes seules ayant élevées leur(s) enfant(s), demi-part dont bénéficient pourtant justement les familles monoparentales.

Quelle lecture faites-vous du rapport de l'IGAS et que pensez-vous de ces préconisations ?

Plus globalement, que proposez-vous pour mieux soutenir les familles monoparentales, et tout particulièrement les plus précaires d'entre elles ?

¹⁷ Source : INSEE, Focus, n°249, Septembre 2021

¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681#titre-bloc-10>

¹⁹ https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2021-021r-revue_depenses_politique_familiale_d.pdf

²⁰ https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2021-021r-revue_depenses_politique_familiale_d.pdf



Contacts Make Mothers Matter France :

Make Mothers Matter France a conduit une grande enquête « Donnons la parole aux mères » auprès des mères de jeunes enfants en 2020-2021. Plus de 22.000 mamans ont répondu à cette enquête. Les principaux résultats sont disponibles sur notre site Internet : www.mmmfrance.org et nous pouvons vous les présenter plus en détail sur simple demande. Nous sommes aussi à votre disposition pour toute précision sur l'un des sujets que vous souhaiteriez approfondir :

<p>Marie-Laure Gagey - des Brosses <i>Porte-parole Make Mothers Matter France</i> <i>Responsable du questionnaire.</i> En charge des questions de travail domestique et familial et de retraites.</p>	<p>mlgagey@mmmfrance.org 06 12 05 06 48</p>
<p>Caroline Le Cat – de Senneville <i>Porte-parole Make Mothers Matter France.</i> <i>Equipe Questionnaire.</i> En charge des questions de mamans solos, de congé maternité, paternité, congés parentaux, modes de garde.</p>	<p>Caroline@makemothersmatter.org 06 25 33 05 82</p>
<p>Lucia Mestre <i>Responsable Projets Make Mothers Matter France.</i> <i>Equipe Questionnaire.</i> En charge des questions concernant la grossesse, l'accouchement, l'allaitement et la mise en réseau des mères.</p>	<p>Luciamestre@mmmfrance.org 06 09 92 38 61</p>
<p>Emilie Perrier Equipe Questionnaire En charge des questions de conciliation vie pro – vie perso et de flexibilité du travail.</p>	<p>Emilie.perrier@mmmfrance.org 06 64 75 70 67</p>
<p>Anastasia Balédent Equipe Questionnaire En charge des questions concernant le post partum et le soutien du conjoint.</p>	<p>anastasia@mmmfrance.org 06 64 78 37 14</p>
<p>Antoine de Gabrielli Association Mercredi-c-papa En charge des questions de bonnes pratiques en entreprise, d'inclusion des mères / parents dans les entreprises, de conciliation responsabilités professionnelles - parentalité.</p>	<p>degabrielli@compagnieros.com 06 07 06 10 11</p>